

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 24 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 24 avril, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 18 avril 2014

Date d'affichage de la convocation : 18 avril 2014

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Compétence Obligatoire : 11

Compétence Optionnelle : 7

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Guy MAROTTE, Christian PIERRE, Camille SEGUIER.

Villevieille : Bernard COURGEON, Philippe GORRETA, William PAU.

Boisseron : Jean-Claude LE LUHERNE, Francis PRATX.

Saussines : Jean-Michel MEUNIER, Henry SARRAZIN.

• **MEMBRES EXCUSES REPRESENTES**

Sommières : Michel FRANGEOT (suppléé par M. Christian PIERRE).

Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX).

Villevieille : Jérémy MACALUSO (suppléé par M. GORRETTA).

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Alain ROUS.

Saussines : Monique MASDURAUD, Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Jean-Claude LE LUHERNE.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

| | |
|----|--------------|
| N° | DELIBERATION |
|----|--------------|

| Compétence obligatoire (future station d'épuration) | | |
|---|----------------------|---|
| 2014-04.07 | Nombre de votant: 11 | COMPETENCE OBLIGATOIRE - autorisation de souscription d'un prêt auprès de la caisse des depots et consignations |
| | Pour : 11 | Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président : <ul style="list-style-type: none"> • à signer le Contrat de Prêt d'un montant de 1 400 000 €, sur 25 ans, • à régler les conditions de ce Contrat, • à procéder à la demande de réalisation de fonds. |
| 2014-04.08 | Nombre de votant: 12 | COMPETENCE OBLIGATOIRE - Approbation du budget Primitif pour 2014 |
| | Pour : 12 | Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif du SIA Vidourle et Bénovie pour l'année 2014. |

Le procès verbal est consultable dans les locaux du SIAVB

Le Président,
Régis CARRIERE

